

Extrait du livre des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Neuville, tenue le 2<sup>e</sup> jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures trente, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.



**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT**  
**DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMERO 128 RELATIF AUX ALARMES INCENDIE NON FONDEES**  
**(RESOLUTION 25-06-91)**

Je, soussigné, monsieur Luc Delisle, conseiller au siège no 2, donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine assemblée du conseil municipal de la Ville de Neuville, prévue le 7 juillet 2025, un règlement uniformisé relatif aux alarmes incendie non fondées, sera adopté.

Je, soussigné, monsieur Luc Delisle, conseiller au siège no 2, dépose le projet de règlement intitulé : Règlement numéro 128 relatif aux alarmes incendie non fondées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Copie certifiée conforme, ce 3<sup>e</sup> jour du mois de juin 2025.

Marie-Krystine Beauregard  
Directrice générale et greffière